



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES M.R.C. DE JOLIETTE

LUNDI, LE 16 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil, lundi, le 16 mai 2016 à 19h30. La séance est présidée par son honneur la mairesse Mme Céline Geoffroy. Sont également présents mesdames les conseillères Marthe Blanchette et Christine Marion et messieurs les conseillers Pierre Guilbault, Pierre Venne, Réjean Belleville et Michel Picard.

La secrétaire-trésorière, Mme Nancy Bellerose est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
Le point 11 sera remplacé par Mandat à Les Entreprises B. Champagne inc. – achat et installation de réservoirs et d'une pompe pour les jeux d'eau au parc des loisirs
Le point 12 sera remplacé par Périodes de questions
Le point 13 est ajouté et intitulé Levée de l'assemblée
- 04- Octroi du contrat pour la fourniture, conception et construction d'un système de jeux d'eau au parc des loisirs
- 05- Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc des loisirs
- 06- Embauche d'un concierge
- 07- Confection d'un aménagement paysager à l'Hôtel de Ville
- 08- Confection et entretien des aménagements floraux pour la saison estivale 2016
- 09- Autorisation du budget d'achat de fleurs pour la saison estivale 2016
- 10- Affichage de poste - inspecteur municipal
- 11- Les Entreprises B. Champagne inc. – achat et installation de réservoirs et d'une pompe pour les jeux d'eau au parc des loisirs *(les conseillers étant tous présents, ce point est ajouté à l'ordre du jour)*
- 12- Période de questions *(Ce point remplace le point 12- Levée de l'assemblée)*
- 13- Levée de l'assemblée *(Ce point est ajouté et intitulé 13- Levée de l'assemblée)*

01- Constatation du quorum

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02- Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- Adoption de l'ordre du jour

Les conseillers étant tous présents, il est décidé que :

Le point 11 sera remplacé par Mandat à Les Entreprises B. Champagne inc. – achat et installation de réservoirs et d'une pompe pour les jeux d'eau au parc des loisirs ;

Le point 12 sera remplacé par Périodes de questions ;

Le point 13 est ajouté et intitulé Levée de l'assemblée ;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du Conseil ;

2016-05-150

Il est proposé par monsieur Réjean Belleville et résolu:

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

04- Octroi du contrat pour la fourniture, conception et construction d'un système de jeux d'eau au parc des loisirs

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été fait afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture, conception et construction d'un système de jeux d'eau au parc des loisirs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conforme	Montant	Rang
Construction G.E.L.F. inc.	√	77 857,62\$	1
Équipements récréatifs Jambette inc.	√	80 528,49\$	2
Le Groupe Nepveu inc.	√	101 035,55\$	3
Nordmec constructions inc.	√	114 000,01\$	4

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-151

Il est proposé par madame Christine Marion Et résolu :

D'accorder le contrat de fourniture, conception et construction d'un système de jeux d'eau au parc des loisirs à Construction G.E.L.F. inc. pour un montant de 77 857,62\$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention dans le cadre du pacte rural ;

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

05- Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc des loisirs

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été fait afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux au parc des loisirs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conforme	Montant	Rang
Équipements récréatifs Jambette inc.	√	31 213,18\$	1
Techsport inc.	√	44 941,43\$	2
Terrassement Baril	√	46 194,73\$	3
Les Industries Simexco inc.	√	59 807,69\$	4

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

D'accorder le contrat de fourniture et d'installation d'un module de jeux au parc des loisirs à Équipements récréatifs Jambette inc. pour un montant de 31 213,18\$, taxes incluses;

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

06- Embauche d'un concierge

ATTENDU QUE suite au départ de madame Mariany Aubry-Breton à titre de concierge, des entrevues ont eu lieu afin de combler le poste devenu vacant ;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Malo a effectué temporairement l'entretien ménager des locaux de la municipalité et a procédé à l'ouverture/fermeture des salles ;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait du travail effectué par monsieur Maxime Malo et que ce dernier a déposé sa candidature afin de combler le poste disponible ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-153

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'embaucher monsieur Maxime Malo au poste de concierge avec le statut de personne salariée à l'essai tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective;

Que la date du début d'emploi est fixé au 16 mai 2016 ;

Que les conditions salariales et autres conditions sont régies par la convention collective en vigueur ;

Que la présente résolution d'embauche est conditionnelle à la réussite des enquêtes de pré-emploi et rapports/examens médicaux, s'il y a lieu, qui seront effectuées dans les semaines à venir ;

Que le Conseil municipal souhaite la bienvenue à monsieur Maxime Malo et la meilleure des chances dans ses fonctions ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Maxime Malo;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

07- Confection d'un aménagement paysager à l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à la modification et à la confection d'un nouvel aménagement paysager à l'Hôtel de Ville, soit à l'avant de la bâtisse municipale ainsi qu'au panneau électronique ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission d'Archambault paysage au montant de 13 600\$, plus les taxes applicables, et que le Conseil municipal désire lui octroyer le contrat;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-154

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 13 600\$, plus les taxes applicables, à Archambault paysage pour procéder à la modification et à la confection d'un nouvel aménagement paysager à l'Hôtel de Ville, soit à l'avant de la bâtisse municipale ainsi qu'au panneau électronique ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

08- Confection et entretien des aménagements floraux pour la saison estivale 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de confection et d'entretien des aménagements floraux sur le territoire de la municipalité pour la saison estivale 2016 de la part de madame France Thibodeau;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait des services qui ont été offerts ces dernières années par madame France Thibodeau;

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-155

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal octroi le contrat de services de confection et d'entretien des aménagements floraux à Madame France Thibodeau pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ payable en deux versements pour toute la période estivale 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

09- Autorisation du budget d'achat de fleurs pour la saison estivale 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat afin de réaliser des aménagements floraux sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-156

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de fleurs pour un budget d'un maximum de 1 000\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

10- Affichage de poste – inspecteur municipal

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, monsieur Jérôme Morin, a remis sa démission en date du 10 mai 2016;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal deviendra par conséquent vacant ;

ATTENDU QUE l'affichage de ce poste se fera par voie électronique;

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-157

Il est proposé par madame Christine Marion
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale/ secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste d'inspecteur municipal ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

11- Les Entreprises B. Champagne inc. – achat et installation de réservoirs et d'une pompe pour les jeux d'eau au parc des loisirs

Les conseillers étant tous présents, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

ATTENDU QUE Les Entreprises B. Champagne inc. ont effectué certains tests afin de vérifier la capacité du puits au parc des loisirs afin de fournir les jeux d'eau;

ATTENDU QUE selon les recommandations de Les Entreprises B. Champagne inc., il serait préférable d'avoir trois réservoirs d'une capacité de 1 000 gallons chacun, de même qu'un réservoir pressurisé et une pompe afin d'avoir une réserve d'eau lors des journées chaudes afin de pouvoir faire fonctionner les jeux d'eau, sous réserve toutefois de vérifications supplémentaires à être effectuées concernant les normes quantitatives et qualitative au niveau de l'eau;

ATTENDU QUE selon les recommandations de Les Entreprises B. Champagne inc., il serait nécessaire de procéder à des travaux d'étanchéité du puits de surface ;

ATTENDU l'estimé des coûts de ces travaux fournis par Les Entreprises B. Champagne inc. au montant d'environ 13 500\$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

2016-05-158

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant d'environ 13 500\$, plus les taxes applicables, à Les Entreprises B. Champagne inc. pour l'achat et l'installation de trois réservoirs d'une capacité de 1 000 gallons chacun, de même qu'un réservoir pressurisé et une pompe afin d'avoir une réserve d'eau lors des journées chaudes afin de pouvoir faire fonctionner les jeux d'eau, sous réserve toutefois de vérifications supplémentaires à être effectuées concernant les normes quantitatives et qualitative au niveau de l'eau, ainsi que pour procéder à des travaux d'étanchéité du puits de surface;



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Nancy Bellerose
Secrétaire-trésorière

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Ce point remplace le point 12- Levée de l'assemblée.

Il y a eu une période de question.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Ce point est ajouté et intitulé 13- Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Marthe Blanchette

Que le Conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19h44.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

« Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Nancy Bellerose
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-05-159